

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 880

31 mars 2015

### SOMMAIRE

Archroma Emulsions S.à r.l. ....	42203	Hippocampus S.à r.l. ....	42207
Arlead S.A. ....	42203	Homeinvest S.A.H. ....	42208
Astra Invest S.A. ....	42203	Honeywell Europe Finance Limited - Luxembourg Branch ....	42207
Bauer & partners Real Estate Consulting .....	42203	Horses Trucks Import S.A. ....	42208
Bauer & partners Real Estate Consulting .....	42204	Immobilière Alzingen S.A. ....	42208
BD Investment S.A. ....	42204	Immobilière By Lentz S.A. ....	42208
Beauvoir S.A. ....	42219	Independent International Services Company S.à r.l. ....	42208
Blicon S.A. ....	42205	Infinity Liberty S.A. ....	42209
Blue Sea Capital Adriatic Investment SCSp .....	42204	INT.PACK S.A. ....	42209
BPS Luxembourg S.à r.l. ....	42219	Irish Public Bar S.à r.l. ....	42209
Brastin S.A. ....	42219	Irish Public Bar S.à r.l. ....	42210
Cabalon Investments Holding S.A. ....	42221	Jacktime S.à r.l. ....	42210
Clabe ....	42238	Januaship Holding S.A. ....	42210
Coditel S.à.r.l. ....	42220	LNR UK CMBS S.à.r.l. ....	42231
Credit Suisse Private Equity Platform Management S.à r.l. ....	42220	LONDON Piccadilly ....	42233
Cross Investment Holdings Sàrl ....	42220	Luxspace Sàrl ....	42240
Cz2 Data S.à r.l. ....	42220	Marathon Playa 3 S.à.r.l. ....	42237
EZ Consulting S.à r.l. ....	42227	MMI S.A. ....	42194
Fairfield 1 S.à r.l. ....	42227	Nacaza S.A. ....	42194
Finvus Invest S.à r.l. ....	42227	NELKE Caesar S.à r.l. ....	42194
First Commodity and Metal Trading Europe S.à r.l. ....	42227	New Start Development ....	42194
Focus Window Investors S.à.r.l. ....	42228	Nianga World a.s.b.l. ....	42197
Forum TFI Investment S.à r.l. ....	42228	+ O' SUD s.à r.l. ....	42203
GCB S.A. ....	42206	+ O' SUD s.à r.l. ....	42204
Global Holding Investment S.A. ....	42206	Park Luxco 3 S.C.A. ....	42228
Graydon S.A. ....	42206	PrimeStone Capital Parallel Vehicle (GP) S.à r.l. ....	42211
Greeneden Lux 4 S.à.r.l. ....	42205	Solar Investment Group SIF S.C.A. ....	42200
GreenOak Spain Investments S.à.r.l. ....	42205	Terra Asset Management S.A. ....	42202
Groupe Minelis S.A. ....	42205	Theralux Invest S.A. ....	42221
Groupe W S.A. ....	42207	Uniloc Luxembourg S.A. ....	42202
Guardy Assets Network SA ....	42207	Victorian Linen & Craft s.à r.l. ....	42202

**MMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 164.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015031921/9.

(150035643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

**Nacaza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 82.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NACAZA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015031931/11.

(150035494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

**NELKE Caesar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 178.722.

Il est porté à la connaissance des tiers que Mr. Jean-Louis Camuzat, ayant son adresse professionnelle au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 2.02.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015031933/10.

(150035242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

**New Start Development, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 194.714.

**STATUTS**

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1) Madame Anne Catherine DE COCK, consultante, née à Rocourt (Belgique), le 19 avril 1971, demeurant à B-4287 Lincent, 25, rue des Ecoles; et

2) Monsieur Daniel ACKER, consultant manager, né à Zurich (Suisse), le 5 juillet 1967, demeurant à B-4300 Waremmé, 25, rue de Wachnet.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "NEW START DEVELOPMENT", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet la fourniture de prestations de services et d'assistance aux entreprises et/ou particuliers. Elle pourra aussi intervenir en qualité d'intermédiaire et/ou d'agent en matière commerciale.

La Société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que la cession par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toute espèce, la gestion du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La Société pourra de plus procéder à l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise et/ ou respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers purement pour son propre compte.

La Société pourra en outre prêter ou emprunter avec ou sans garantie pour d'autres personnes morales ou physiques. Elle peut participer à la création et développement de toutes sociétés sous quelque forme ce soit.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Anne Catherine DE COCK, pré-qualifiée, cinquante parts sociales, . . . . .	50
2) Monsieur Daniel ACKER, pré-qualifié,- cinquante parts parts sociales, . . . . .	50
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon.
2. Sont nommés aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Daniel ACKER, consultant-manager, né à Zurich (Suisse), le 5 juillet 1967, demeurant à B-4300 Waremmé, 25, rue de Wachnet, gérant administratif, et.
  - Madame Anne Catherine DE COCK, consultante, née à Rocourt (Belgique), le 19 avril 1971, demeurant à B-4287 Lincint, 25, rue des Ecoles, gérante technique.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. C. DE COCK, D. ACKER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 février 2015. 2LAC/2015/3520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015031937/135.

(150035191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

### **Nianga World a.s.b.l, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 2, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg F 10.298.

#### — STATUTS

Objet de l'acte

#### **I. Constitution**

Lors de l'assemblée générale du 13 février 2015, il a été décidé de constituer l'ASBL «NIANGA WORLD» par les membres suivants:

- Fanny BASHONGA, née le 30 juillet 1987 à Bukavu (RDC), de nationalité belge, résidant au 103, Rue de la Semois, B-6700 ARLON,
- Arlette LAURENT, née le 06 Novembre 1989 à Avebe Esse (Cameroun), de nationalité belge, résidant au 52, rue du panorama, B-6791 Athus,
- Patrick ZIKONDOLO, né le 19 mars 1986 à Mbuji-Mayi (RDC), de nationalité congolaise, résidant au 47, Avenue charlotte, L-4530 Differdange.

Conformément à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

#### **Dénomination**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association est dénommée NIANGA WORLD Asbl".

#### **Siège social:**

**Art. 2.** Son siège social est établi au 2, rue du 1900 à L-2157 Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout au lieu au Luxembourg par décision du conseil d'administration. Toute modification du siège social sera publiée dans le mois de sa date.

**Art. 3.** La durée de l'Association est illimitée. Elle peut être en tout temps dissoute.

#### **Objets**

**Art. 4.** L'objectif principal de «NIANGA WORLD» est la promotion de la femme au sein de la société.

Par ailleurs en vue de la réalisation de son but, l'association peut opérer dans des champs d'action multidimensionnels différents. Ils peuvent inclure, entre autres, toute forme de promotion sociale, culturelle et professionnelle, mais couvrir des secteurs tels que:

La culture: Promotion de la culture.

Le socioculturel: faire avancer la citoyenneté économique et sociale, le service social et culturel.

L'enseignement: l'alphabétisation et la formation.

Le socioprofessionnel: insertion socioprofessionnelle.

Développement locale: défense, développement et promotion des intérêts économiques, sociaux et culturels de la localité.

Et encore des domaines comme l'émancipation, l'égalité des chances, la violence, la solidarité, le racisme, l'exclusion, l'inclusion, la participation à des activités ou projets à la promotion au sens large des femmes

L'Association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à ses objets. Elle peut également s'intéresser à toutes activités similaires à son objet statutaire.

Cette action s'exerce dans un cadre strictement humanitaire et en toute indépendance politique et confessionnelle.

**Art. 5. Règlement d'ordre intérieur.** Un règlement d'ordre intérieur déterminera toutes les modalités de fonctionnement de l'association.

#### **II. Membres**

**Art. 6. Composition.** L'Association est composée de membres effectifs, personne physiques ou morales qui s'occupent directement (ou indirectement) de la gestion, de la présentation et de l'aboutissement des projets.

**Art. 7. Autres membres.** Membres bienfaiteurs, membres donateurs, membres d'honneur, membres adhérents.

**Art. 8. Membres fondateurs.** les membres fondateurs sont ceux qui étaient présents lors de la première assemblée générale.

**Art. 9. Admission.** Toute personne qui désire devenir un membre effectif doit adresser une demande écrite au conseil d'administration de l'association. Elle doit être signée par le candidat ou par les personnes représentant valablement la personne morale.

La demande d'admission implique et comporte de plein droit l'adhésion aux présents statuts et aux règlements qui en découlent.

Le Conseil d'Administration examinera la candidature et si elles recueillent la majorité des voix des membres présents ou représentés.

La décision du Conseil d'Administration est sans appel et n'a pas besoin d'être motivée. Elle est transmise au candidat par lettre missive.

**Art. 10. Démission.** Les membres effectifs et adhérents sont libres de se retirer à tout moment de l'Association en adressant par écrit leur démission au Conseil d'Administration.

Est réputé démissionnaire, le membre qui ne paie pas les cotisations régulièrement. La mise en faillite d'un membre ou son interdiction le font considérer de plein droit comme démissionnaire.

**Art. 11. Exclusion.** Seule l'Assemblée Générale peut prononcer l'exclusion d'un membre effectif ou adhérent. Le membre menacé d'exclusion sera convoqué par lettre recommandée pour y être entendu en ses explications. L'assemblée statuera, même si l'intéressé n'a pas répondu à la convocation.

### III. L'assemblée générale

**Art. 12. Composition et voix.** L'assemblée générale se compose de tous les membres effectifs. Chaque membre effectif dispose d'une voix. Les membres peuvent se faire représenter à l'assemblée par un autre membre.

Tout mandataire ne pourra être porteur que d'une seule procuration, à remettre au président.

**Art. 13. Réunion des assemblées.** L'assemblée générale ordinaire de tous les membres effectifs a lieu chaque année dans le courant du mois de Mars. Elle porte obligatoirement son ordre du jour:

- I. Le rapport du conseil d'administration
- II. L'approbation des comptes de l'exercice clôturé et du budget du prochain exercice;
- III. La fixation du montant de la cotisation pour l'année qui commence;
- IV. La désignation éventuelle d'un commissaire aux comptes.

En outre l'assemblée générale extraordinaire est convoquée chaque fois que le conseil d'administration le juge nécessaire ou si la demande motivée, avec indication de l'ordre du jour, en est faite et signée par un cinquième au moins des membres par lettre adressée au conseil d'administration.

**Art. 14. Convocation.** Les convocations pour l'assemblée générale sont envoyées au nom par un avis du conseil d'administration par le président ou celui qui remplit les fonctions.

Les convocations sont faites par lettres missives, adressées à chaque membre quatorze jours au moins avant la réunion de l'assemblée. La convocation peut être également envoyée aux membres par fax et courrier électronique.

La convocation contient l'ordre du jour. Sauf dans les cas d'affaires extraordinaires.

**Art. 15. Compétence et tenue de l'assemblée.** L'assemblée générale détient les pouvoirs prescrits dans les limites des présents statuts et de la loi. Elle ne peut délibérer que sur des objets inscrits à l'ordre du jour tel qu'il est sur les convocations. Toutes fois, pour les modifications à apporter aux présents statuts, ainsi que la dissolution de l'association, il devra satisfaire aux conditions.

L'assemblée générale est présidée par le président de l'association ou à son défaut par le vice président ou un autre membre du conseil d'administration.

Celui-ci désigne un secrétaire, en cas d'absence du secrétaire en titre.

D'une manière générale, l'assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre des membres présents et ses décisions sont prises à la majorité des voix, sauf le cas où il est décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées sous forme de procès-verbaux; ces procès-verbaux sont rédigés par le secrétaire et signés par le président de l'assemblée, le secrétaire ainsi que les membres de l'association qui peuvent en faire la demande.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

**Art. 16. Modification des Statuts.** Seule l'assemblée générale a les pouvoirs de modifier les statuts. Elle ne pourra valablement délibérer sur ces modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des voix.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 18. Composition.** L'association est administrée et représentée par un conseil d'administration composé d'un minimum de 3 membres effectifs, élus par l'assemblée générale.

L'assemblée générale élit en son sein un président, un secrétaire, un trésorier et éventuellement des vice-présidents. Ceux-ci forment le conseil de direction. Les membres du conseil d'administration sont élus pour une période de 5 ans.

**Art. 19. Délibération.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Le conseil d'administration délibère quel que soit le nombre de membres présents.

**Art. 20. Pouvoirs.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il peut notamment, sans que cette énumération soit limitative, faire et passer tous actes et tous contrats, transiger, compromettre, acquérir, échanger, conclure des baux de toute durée, vendre tous biens meubles et immeubles, hypothéquer, emprunter, accepter tous legs, subsides, donations et transferts, renoncer à tous droits, conférer tous pouvoirs à des mandataires de son choix, associés ou non, représenter l'association en justice, tant en défendant qu'en demandant.

Il peut aussi nommer et révoquer le personnel de l'association, toucher et recevoir toutes sommes et valeurs, retirer toutes sommes et valeurs consignées, ouvrir tous comptes auprès des banques, effectuer sur lesdits comptes toutes opérations et notamment tout retrait de fonds par chèque, ordre de virement ou de transfert ou tout autre mandat de paiement, prendre en location tout coffre en banque, payer toutes sommes dues par l'association, retirer de la poste, de la douane, de la société des chemins de fer les lettres, colis, recommandés, assurés ou non; encaisser tous mandats-postes ainsi que toutes assignations ou quittances postales.

**Art. 21. Délégation journalière.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer la gestion journalière de l'association à l'un de ses membres ou à un tiers, associé ou non.

**Art. 22. Représentation.** Les actes qui engagent l'association, autres que ceux de la gestion journalière, sont signés, à moins d'une délégation spéciale du conseil, par le président et un administrateur, ou trois administrateurs.

Les actes ressortissant à la gestion journalière sont signés par le délégué de cette gestion.

#### V. Commissaire

**Art. 23. Nomination et mission.** Chaque année, lors de l'assemblée générale ordinaire, peut être nommé un commissaire, associé ou non, qui aura pour mission de surveiller et contrôler toutes les opérations de l'association. Il pourra à cet effet prendre connaissance sans déplacement de tous documents (registres, procès-verbaux, correspondance) et généralement, de toutes écritures de l'association.

#### VI. Budget et comptes

**Art. 24. Exercice statutaire.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice débute à la date de constitution pour se clôturer le 31 décembre 2015.

Chaque année, le 31 décembre, les écritures sont arrêtées et le conseil d'administration dresse le compte de l'exercice écoulé et établit le budget du prochain exercice.

Quinze jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire, ces documents sont, mis à disposition des membres, au secrétariat de l'association.

#### VII. Dissolution - Liquidation - Attribution de juridiction

**Art. 25. Dissolution.** L'association peut être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour les modifications aux statuts.

En cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale désignera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs. L'actif social, après apurement des dettes et charges, recevra l'affectation que déterminera l'assemblée générale.

**Art. 26. Juridiction.** Pour toutes les contestations, la juridiction sera attribuée aux tribunaux luxembourgeois compétents.

**Art. 27. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas prévu explicitement par les présents statuts, est réglé par la loi régissant les associations sans but lucratif.

Référence de publication: 2015031938/147.

(150035396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---



**Solar Investment Group SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -  
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.586.

—  
DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE NINETH DAY OF JANUARY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared,

for the dissolution of SOLAR INVESTMENT GROUP SIF S.C.A., a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions") qualified as a "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé", incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.586, incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg, dated April 27, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2265 of September 23, 2011, (the Company) and the articles of association of which have not been modified to this date,

Solar Investment Group Management S.à.r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.932, (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Florine Letort, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on 7 January, 2015.

Said power of attorney, having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the notary to state that:

(i) that the share capital of the Company is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty thousand (30,000) ordinary shares and one thousand (1,000) management shares with no par value, fully subscribed;

(ii) that Solar Investment Group Management S.à.r.l. has become the sole shareholder of the Company;

(iii) that the Sole Shareholder, serving as sole shareholder in an extraordinary general meeting modifying the articles of association of the Company, pronounces the early dissolution of the Company with effect as of 31 December 2014;

(iv) that the Sole Shareholder is appointed as liquidator of the Company and drafted, in that capacity, his liquidation report which will remain attached to the present deed. The Sole Shareholder, as represented, declares that all the liabilities of the Company known or unfunded has been paid. The Sole Shareholder declares to take over all the assets of the company and declares once again in relation to contingent liabilities of the Company currently unknown and unpaid at the present date, that it will irrevocably assume the obligation to pay all contingent liabilities, that as a result all the liabilities of the Company are set;

(v) that the remaining contingent assets will be assigned to the Sole Shareholder;

(vi) that the Sole Shareholder approves the liquidation accounts;

(vii) that the declarations of the liquidator have been verified by the company Deloitte Audit, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.895, appointed as "liquidation auditor" by the Sole Shareholder of the Company, which confirms the accuracy of the report of the liquidator. The report of the liquidation auditor will remain attached to the present deed;

(viii) that the Company is liquidated and the liquidation is closed;

(ix) that full discharge is granted to the General Partner of the Company for the exercise of its mandate;

(x) that full discharge is granted to the liquidator and to the liquidation auditor for the exercise of their respective mandates;

(xi) that Mr. Luca Concone is appointed as a special agent to carry out any operation that may be completed once the Company is liquidated;

(xii) that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the former registered office located at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg; and

(xiii) that the shares register will be cancelled in the presence of the notary.

For the completion of formalities relating to the transcriptions, publications, radiation, deposits and other formalities to hereunder, all powers are granted to the holder of a certified true copy of the present deed to carry out all the formalities.



## Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE NEUF JANVIER.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu,

pour la liquidation de SOLAR INVESTMENT GROUP SIF S.C.A., une société en commandite par action de droit Luxembourgeois, qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 20, boulevard Emanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.586, constituée par acte de Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2265 du 23 Septembre 2011, (la Société) et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour,

Solar Investment Group Management S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 20, boulevard Emanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.932, (l'Actionnaire Unique),

ici représenté par Madame Florine Letort, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 7 Janvier 2015,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) que le capital social de la Société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trente mille (30.000) actions ordinaires et mille (1.000) actions de commandité, sans valeur nominale entièrement libéré;

(ii) que Solar Investment Group Management S.à.r.l. est successivement devenue le seul actionnaire de la Société;

(iii) que l'Actionnaire Unique siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet au 31 décembre 2014;

(iv) que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'Actionnaire Unique tel que représenté déclare que tout le passif de la Société connu ou provisionné a été payé. L'Actionnaire Unique déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

(v) que l'actif éventuel restant sera attribué à l'Actionnaire Unique;

(vi) que l'Actionnaire Unique approuve les comptes de liquidation;

(vii) que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société Deloitte Audit, ayant son siège au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.895, désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'Actionnaire Unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation restera annexé au présent acte;

(viii) que la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

(ix) que pleine et entière décharge est accordée à l'associé gérant commandité de la Société pour l'exercice de son mandat;

(x) que pleine et entière décharge est accordée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

(xi) que M. Luca Concone est désigné comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la Société liquidée;

(xii) que les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société situé au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg; et

(xiii) que le registre des actionnaires sera annulé en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LETORT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 janvier 2015. Relation: 1LAC/2014/960. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015032027/128.

(150035106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---

**Terra Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 73.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015032053/9.

(150035282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---

**Uniloc Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.161.

Les statuts coordonnés au 23 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch  
Notaire

Référence de publication: 2015032065/11.

(150035712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---

**Victorian Linen & Craft s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5833 Alzingen, 5, rue Edouard Garnich.

R.C.S. Luxembourg B 155.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 23 février 2015.

Pour la société  
Me Martine DECKER  
Notaire

Référence de publication: 2015032085/13.

(150035486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---

**Archroma Emulsions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 176.454.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de siège social de l'associé unique de la Société, SK Spice, de l'ancienne adresse 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L - 1331 Luxembourg, à la nouvelle adresse 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/02/2015.

Archroma Emulsions S.à.r.l.  
Mandataire

Référence de publication: 2015032139/15.

(150036484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Arlead S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 167.808.

**EXTRAIT**

Conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide en date du 16 février 2015 de désigner en qualité de dépositaire agréé, G.T. Fiduciaires S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.02.2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2015032178/16.

(150036303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Astra Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 121.518.

La convention de Domiciliation concernant la société Astra Invest S.A avant son siège social au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée avec effet en date du 18 février 2015 par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2015032181/12.

(150036339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Bauer & partners Real Estate Consulting, Société à responsabilité limitée,  
(anc. + O' SUD s.à r.l.).**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 38, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 115.076.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société  
Signature

Référence de publication: 2015032193/11.

(150036393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Bauer & partners Real Estate Consulting, Société à responsabilité limitée,  
(anc. + O' SUD s.à r.l.).**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 38, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 115.076.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société  
Signature

Référence de publication: 2015032194/11.

(150036394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Blue Sea Capital Adriatic Investment SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 194.771.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public qu'une société en commandite spéciale est formée le 19 février 2015 pour une durée illimitée.

Dénomination: Blue Sea Capital Adriatic Investment SCSp

Siège social: 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Indication de l'objet (seulement une indication, non l'objet complet, comme l'article 6 de loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales exige et permet): la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs; la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut financer des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs

Désignation précise de l'associé commandité: Blue Sea Capital Partners Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 211, rue des Romains, L-8041 Bertrange, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B187306

Gérant: l'associé commandité susmentionné, lequel représente et engage la société et dispose du pouvoir de signature  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2015.

*Pour la société*

Van Campen Liem Luxembourg

Référence de publication: 2015032204/25.

(150036589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**BD Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 114.930.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 10 février 2015*

Suivant les dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, et en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les membres du conseil d'administration de la Société, délibérant valablement, nomment la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., société anonyme ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 955 et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Luxembourg, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BD INVESTMENT S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015032213/18.

(150035893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Blicon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 53.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
BLICON S.A.

Référence de publication: 2015032220/11.

(150035899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

**Greeneden Lux 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 165.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel  
Gérante

Référence de publication: 2015032425/11.

(150036608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

**GreenOak Spain Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 194.683.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 12 février 2015*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Tony Andrew Whiteman, né le 24 mai 1969 en Hamilton, Nouvelle - Zélande, ayant son siège social au 14, rue Jean Mercatoris, L - 7237 Luxembourg, le Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et ce pour une durée illimitée;
- de nommer Valérie Bernadette Marie-Paule Warland, née le 9 mai 1972 en Namur, Belgique, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L - 1736 Senningerberg, le Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et ce pour une durée illimitée;
- d'accepter la démission de Phillip John Williams en tant que gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032426/19.

(150036037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

**Groupe Minelis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 55.644.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 18 février 2015 lors de la réunion du conseil d'administration de la société Groupe Minelis S.A.*

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, publiée au Mémorial A le 14 août 2014 et en application de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration de la Société décide de nommer:

- Trustconsult Luxembourg S.A., avec siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86995 en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRUPE MINELIS S.A.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015032428/18.

(150035892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**GCB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.459.

—  
EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale du 18 février 2015, les résolutions suivantes ont été prises:

1. L'Assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs. A savoir:

- Madame ZENGAFFINEN FAZIO Sylvie, née le 24 août 1957 à Steg VS (Suisse), résidant 15 rue Ami-Lévrier CH-1201 Genève (Suisse).

- Madame DELACHAUX épouse DEVOS Catherine, née le 4 mars 1945 à Paris (France) et domiciliée 15 rue D'Entre Vayes CH-1875 Champéry (Suisse).

Les deux administrateurs sont nommés pour une durée de cinq années, leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

Le mandat d'administrateur de Monsieur BERNARD Guillaume reste inchangé.

2. L'Assemblée décide de révoquer la société "CLAP SARL" de ces fonctions de Commissaire aux comptes.

3. L'Assemblée décide de nommer comme nouveau Commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "ADVISORY & CONSULTING", ayant son siège social au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg et immatriculée au RCS L sous le numéro B 160.540.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015032430/23.

(150036433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Global Holding Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.761.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société du 16 février 2015 que

- La démission de M. Philippe SALPETIER, administrateur de catégorie B de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014, a été acceptée;

- La personne suivante a été nommée administrateur de catégorie B de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014 et ce pour une durée de six années:

\* Mr Marc CHONG KAN, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032438/17.

(150035961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Graydon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.092.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenu le 16 février 2015 à 10.00*

Le Conseil d'administration décide de nommer Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult» avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (RCS Luxembourg B40312) comme dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Signatures

*Le conseil d'administration*

Référence de publication: 2015032441/14.

(150036638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Groupe W S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.179.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 2 février 2015 que:

TCA Domiciliation S.A R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 61, route de Longwy, L-8080 Bertrange, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149391

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immo-bilisation des actions et parts au porteur.

À Bertrange, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015032442/14.

(150035823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Guardy Assets Network SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 97.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015032445/10.

(150035984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Honeywell Europe Finance Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.577.

EXTRAIT

Changement d'adresse avec effet immédiat au 23, rue des Bruyères L-1274 Howald de Monsieur Luc Sunnen gérant. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2015.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015032452/13.

(150036511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Hippocampus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 46, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

*La Gérance*

Référence de publication: 2015032460/11.

(150036552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---



**Homeinvest S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 23.771.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 décembre 2014 que:

1. La liquidation de la société HOMEINVEST S.A.H. (en liquidation) est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015032461/14.

(150036100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Horses Trucks Import S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 122.478.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/02/2015 à 10 H*

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10/02/2015, que l'assemblée générale a, à l'unanimité:

1. Décidé de nommer comme dépositaire en vertu de l'article premier de la loi du 28 Juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification, la Fiduciaire GL SARL, inscrite au registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 123 133, avec siège social au 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 10/02/2015.

Mr Jacques GRANDMONTAGNE / Mme C.SIMON / Mme Aurélie VERDE

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2015032463/20.

(150035985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Immobilière By Lentz S.A., Société Anonyme,  
(anc. Immobilière Alzingen S.A.).**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 163.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Immobilière By Lentz S.A.

Signature

Référence de publication: 2015032478/12.

(150035834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**IISCOM S.à r.l., Independent International Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9157 Heiderscheid, 3, Neie Wee.  
R.C.S. Luxembourg B 179.941.

La gérance de la Société informe que l'adresse Madame Ann DE JAEGER, associée et gérante de la Société est la suivante:

L-9157 Heiderscheid, 3, Neie Wee.

Mersch, le 24 février 2015.

*Un mandataire de la gérance*

Référence de publication: 2015032482/12.

(150036652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Infinity Liberty S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4645 Nieder Korn, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 104.202.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Infinity Liberty S.A. tenue au siège de la société en date du 13 février 2015*

Tous les actionnaires étant présents.

L'administrateur décide:

- de nommer en qualité de dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions, la société AD CORPORATE SERVICES SARL, immatriculée au RCSL sous le numéro B 79361, dont le siège social se situe au 165A, Route de Longwy à L - 4751 PETANGE.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

En nom de INFINITY LIBERTY S.A.

Paul DENDOOVEN

*Administrateur unique*

Référence de publication: 2015032495/19.

(150036082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**INT.PACK S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 82.925.

La convention de Domiciliation concernant la société Int. Pack S.A ayant son siège social au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été dénoncée avec effet en date du 18 février 2015 par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2015032497/12.

(150036345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Irish Public Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 15, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 47.992.

*Extrait de la décision des associés*

Conformément à la cession de parts sociales du 31 janvier 2015,

- Madame Andreia DO NASCIMENTO DOS SANTOS, demeurant à L-3542 Dudelange, 54 rue du Parc a vendu 100 parts sociales détenues de la société IRISH PUBLIC BAR SÀRL à Monsieur Vitor Manuel ALVES FERNANDES, demeurant à L-3474 Dudelange; 9 Schwaarze Wee

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé unique, Monsieur Vitor Manuel ALVES FERNANDES et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 31 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

IRISH PUBLIC BAR SÀRL

Représenté par Andreia DO NASCIMENTO DOS SANTOS / Vitor Manuel ALVES FERNANDES

*Gérante / Associé unique*

Référence de publication: 2015032502/19.

(150036035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Irish Public Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 15, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 47.992.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société IRISH PUBLIC BAR SÀRL en date du 31 janvier 2015 à 11h40*

L'Assemblée dûment constituée et représentée a pris la décision suivante:

1. Nomination en qualité de gérant en date du 01/02/2015 de Monsieur Vitor Manuel ALVES FERNANDES, demeurant à L-3474 Dudelange; 9 Schwaarze Wee
2. Signature individuelle d'un des gérants
3. Changement d'adresse de Madame Andreia DO NASCIMENTO DOS SANTOS à L-3542 Dudelange, 54 rue du Parc

Luxembourg, le 31 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

IRISH PUBLIC BAR SÀRL

Représenté par Andreia DO NASCIMENTO DOS SANTOS / Vitor Manuel ALVES FERNANDES

Gérante / Associé unique & gérant

Référence de publication: 2015032503/20.

(150036035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Jacktime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.375,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.871.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 novembre 2014.*

- Monsieur Maximilian KOCH, administrateur de sociétés, né le 29 mars 1989 à Berlin (Allemagne), demeurant au 18 am Grendchen, L-1655 Luxembourg, est nommé en tant que nouveau gérant, avec effet immédiat, pour une durée illimitée, en addition de Monsieur Matias Collan.

- La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2014.

Pour la Société

La Gérance

Référence de publication: 2015032506/17.

(150036018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Januaship Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 144.127.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 11 février 2015 que la société T&F Luxembourg S.A., ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour Januaship Holding S.A.

Référence de publication: 2015032507/13.

(150035836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**PrimeStone Capital Parallel Vehicle (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.719.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- Franck Falézan, Partner, with professional address at 7a Curzon Street, London W1J 5HS, United Kingdom; and
- Benoît Colas, Partner, with professional address at 7a Curzon Street, London W1J 5HS, United Kingdom; and
- Jean-Pierre Millet, Partner, with professional address at 7a Curzon Street, London W1J 5HS, United Kingdom;

all represented by Me Joachim Cour, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to three proxies given on 26 January 2015 which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up as follows the articles of incorporation of a “société à responsabilité limitée” to be named PrimeStone Capital Parallel Vehicle (GP) S.à r.l. which is established as follows:

**Art. 1. Denomination.** There exists among the shareholders and all persons who will become shareholders thereafter a private limited company (société à responsabilité limitée) with the name “PrimeStone Capital Parallel Vehicle (GP) S.à r.l.” (the “Company”). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The Company’s corporate object is to act as general partner (associé commandité gérant) of PrimeStone Capital Parallel Vehicle S.C.S., a Luxembourg limited partnership created under the legal form of a limited partnership (société en commandite simple).

The Company may carry on any activities which are useful for the accomplishment of its corporate object.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered.** Office The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. If and to the extent permitted by Luxembourg laws and regulations, the board of managers may also transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€12,500) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (€100) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its own shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company’s capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by a board of managers which is composed of at least three (3) members who need not be shareholders.

The board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or these articles of association to the general meeting of shareholders shall be within the competence of the board of managers. Vis-à-vis third parties the board of managers has the most extensive powers to act on behalf

of the Company in all circumstances and to do, authorize and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the shareholders or managers may appoint another manager as chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. The minutes of the board meeting are signed by the chairman.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager or any person appointed by the board of managers for this purpose.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any manager or any person appointed by the board of managers for this purpose, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company and such designated committees to effectively conduct the business of the Company. The designated committees may not bind the Company towards third parties. Any such appointment may be revoked at any time by the managers. Officers or members of the designated committees need not to be managers or shareholders of the Company. The officers and the members of the designated committees appointed, unless otherwise stipulated in these articles of association, shall have the powers and duties given to them by the managers in accordance with applicable laws and regulations.

**Art. 8. Personal Interest and Liability of the Managers.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest" as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving PrimeStone Capital LLP or any subsidiary or any affiliate thereof or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers in its discretion.

The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him/her in connection with any claim, action, suit or proceeding which he/she becomes involved as a party or otherwise by virtue of his/her being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him/her in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his/her office;

(ii) with respect to any matter as to which he/she shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he/she is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares it/he/she owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice in the forms provided by law. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions. Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting of shareholders shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward



and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to Article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"); in this case, Articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the 1915 Law.

#### *Subscription and payment*

The subscriber has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Founding Shareholders	Subscribed capital	number of shares
Franck Falézan .....	EUR 5,000	50
Benoît Colas .....	EUR 5,000	50
Jean-Pierre Millet .....	EUR 2,500	25
TOTAL .....	EUR 12,500	125

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 31 December 2015.

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith immediately taken the following resolutions:

##### *First resolution*

The registered office of the Company is fixed at 49 av. J.-F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second resolution*

The following persons are appointed managers for an unlimited period of time:

- Martin Donnelly, Chief Operating Officer, with professional address at 7a Curzon Street, London W1J 5HS, United Kingdom;
- Barbara Healy, Director, with professional address at 1 Churchill Terrace, Sandymount, Dublin 4, Ireland;
- Robert Thomas, Director, with professional address at Clifton House PO Box 735, Grand Cayman, KY1-9006, Cayman Islands.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept janvier.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.



Ont comparu:

- Franck Falézan, Associé, demeurant professionnellement au 7a Curzon Street, London W1J 5HS, Royaume-Uni; et  
- Benoît Colas, Associé, demeurant professionnellement au 7a Curzon Street, London W1J 5HS, Royaume-Uni; et  
- Jean-Pierre Millet, Associé, demeurant professionnellement au 7a Curzon Street, London W1J 5HS, Royaume-Uni;  
tous représentés par Maître Joachim Cour, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 26 janvier 2015 qui resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec le présent acte.

Laquelle comparante agissant ès-qualité a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à dénommer PrimeStone Capital Parallel Vehicle (GP) S.à r.l. qu'elles entendent constituer à Luxembourg:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les associés et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PrimeStone Capital Parallel Vehicle (GP) S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts ainsi que les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet d'agir en tant qu'associé commandité gérant de PrimeStone Capital Parallel Vehicle S.C.S., une société luxembourgeoise créée sous la forme d'une société en commandite simple.

La Société peut effectuer toutes opérations utiles à la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance. Si et dans la mesure permise par les lois et réglementations luxembourgeoises, le conseil de gérance peut également transférer le siège social de la Société dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des parties intéressées par le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 €) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par les associés selon les modalités requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales sur résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) membres, associés ou non.

Le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèveront de la compétence du conseil de gérance. À l'égard des tiers, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, autoriser et approuver tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés ou conformément aux dispositions des présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux gérants, à l'endroit indiqué dans la convocation de la réunion. Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant comme président pro tempore par un vote de la majorité présente à cette assemblée ou réunion.

Un avis de convocation écrit doit être transmis aux gérants pour chaque réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société. Dans le cas où lors d'une réunion, le nombre de votes pour et le nombre de votes contre une résolution sont égaux, le président aura une voix prépondérante. Les procès-verbaux des réunions du conseil sont signés par le président.

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie ou courriel, ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant ou de toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant ou toute personne nommée à cet effet par le conseil de gérance, ou tel que décidé à la réunion en question ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société ainsi que ses pouvoirs visant à accomplir les actes relevant de la politique et de l'objet social de la Société, aux fondés de pouvoir de la Société qui auront tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société concernant tout ce qui a trait à la gestion journalière des affaires de la Société et ces comités désignés pour diriger de fait l'activité de la Société. Les comités désignés ne peuvent pas engager la Société envers des tiers. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par les gérants. Les fondés de pouvoir ou membres des comités désignés ne doivent pas nécessairement être gérants ou associés de la Société. Les fondés de pouvoirs et les membres des comités désignés nommés, sauf stipulation contraire dans les présents statuts, auront les pouvoirs et les obligations qui leur auront été conférés par les gérants conformément aux lois et réglementations applicables.

**Art. 8. Intérêt personnel et responsabilité des gérants.** Aucun contrat ou aucune autre transaction conclu(e) entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou que plusieurs gérant(s) ou fondé(s) de pouvoir de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t dirigeant(s), gérant(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) de cette autre société ou entreprise.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, qui est dirigeant, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne sera, en raison de sa position dans cette autre société ou entreprise, empêché de délibérer, de voter ou d'agir sur quelque matière que ce soit en rapport avec ce contrat ou cette autre affaire.

Dans le cas où un gérant ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette opération, et un rapport devra être fait sur cette opération et l'intérêt de ce gérant ou fondé de pouvoir dans celle-ci à l'assemblée des associés suivante. Le terme «intérêt personnel» tel qu'employé dans la phrase précédente, n'inclut aucun rapport avec ou intérêt dans quelque matière, position ou transaction que ce soit impliquant PrimeStone Capital LLP ou toute filiale ou tout affilié de celles-ci ou toute autre société ou entité déterminée de temps à autre par le conseil de gérance à sa discrétion.

Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre d'une demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le

cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les procédures d'appel) actuelles ou éventuelles et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou fondé de pouvoir:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou absence grave d'attention dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre d'une affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou fondé de pouvoir de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité(s) prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation dans les formes prévues par la loi. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité telle que prévue par la loi en matière de décisions collectives. Les résolutions écrites unanimes peuvent être adoptées à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale des associés seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social émis.

**Art. 11. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le conseil de gérance établit les comptes annuels arrêtés au 31 décembre.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5 %) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il apparaît que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant issu de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»); dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi de 1915.

#### *Souscription et paiement*

Les souscripteurs ont souscrit au nombre de parts sociales et a payé en numéraire les montants indiqués ci-après:

Associé fondateur	Capital souscrit	nombre de parts sociales
Franck Falézan . . . . .	5.000 EUR	50
Benoît Colas . . . . .	5000 EUR	50
Jean-Pierre Millet . . . . .	2.500 EUR	25
TOTAL . . . . .	12.500 EUR	125

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à environ EUR 1.500,-

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 49 av. J.-F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Martin Donnelly, Chief Operating Officer, demeurant professionnellement au 7a Curzon Street, London W1J 5HS, Royaume-Uni;
- Barbara Healy, Director, demeurant professionnellement au 1 Churchill Terrace, Sandymount, Dublin 4, Irlande;
- Robert Thomas, Director, demeurant professionnellement au Clifton House PO Box 735, Grand Cayman, KY1-9006, Iles Caïmans.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: J. COUR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 29 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2722. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015031959/436.

(150035249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

**Beauvoir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 60.217.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue de façon exceptionnelle au siège social, le 16 février 2015

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

Le mandat d'Administrateur (Président du Conseil d'Administration) de Monsieur Philippe RICHELLE, le mandat d'Administrateur de Madame Cornelia METTLEN et Madame Brigitte DENIS ainsi que celui de Commissaire de la société H.R.T. Révision S.A. arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui aurait dû être tenue le 19 mars 2015, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur (Président du Conseil d'Administration) de Monsieur Philippe RICHELLE, le mandat d'Administrateur de Madame Cornelia METTLEN et de Madame Brigitte DENIS ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes confié à la société H.R.T. Révision S.A., jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEAUVOIR S.A.

Référence de publication: 2015032215/18.

(150035987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**BPS Luxembourg S.à r.l, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 186.298.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 février 2015 que:

- La démission de Monsieur Patrick MOINET, gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 14 février 2015, a été acceptée;

- Monsieur Benjamin CHOURAKI, né le 31 mars 1983 à Senlis, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 14 février 2015 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015032228/17.

(150036537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Brastin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.204.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 23 février 2015 a nommé comme nouvel administrateur de la société:

- Madame Nicole Thommes, Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

en remplacement de Monsieur Sébastien Gravière.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015032230/15.

(150036324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Coditel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.067.

Les comptes annuels au 31/07/2011 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015032252/10.

(150035742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Credit Suisse Private Equity Platform Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.623.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 février 2015:*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- M. Claudio Dalla Corte a démissionné de ses fonctions en tant que gérant de la Société avec effet 18 février 2015.
- Nomination de M. Oliver Neal, résidant professionnellement à l'Uetlibergstrasse 233, 8070 Zurich, Suisse, né le 11 octobre 1975 à Sofia, Bulgarie en qualité de gérant avec effet au 18 février 2015 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Simon Barnes, gérant
- M. Oliver Neal, gérant
- M. Jean-Pierre Baudoux, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015032264/19.

(150036285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Cross Investment Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 174.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015032266/9.

(150036058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Cz2 Data S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Friencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.439.

Il est à noter que le siège social du gérant:

Colony Luxembourg S.à r.l. a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Najat Mokhnache

Référence de publication: 2015032275/14.

(150035809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---



**Cabalon Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 109.396.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 11 février 2015 que la société T&F Luxembourg S.A., ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour CABALON INVESTMENTS HOLDING SA

Référence de publication: 2015032276/13.

(150035800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---

**Theralux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 194.712.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le douze février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Sandrine BRASSEL, Expert-Comptable demeurant professionnellement au 2, Place de Strasbourg à L-2562 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination «Theralux Invest S.A.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.



3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **II. Capital social - Actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil d'administration.**

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en administrateur de classe A et administrateur de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des administrateurs.**

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondateurs de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondateurs de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des actionnaires**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que

toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision**

### **Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.**

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 11h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

### **Art. 16. Affectation des Bénéfices.**

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

### Disposition générale

**Art. 18. Disposition générale.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

Sur ces faits,

Mme Sandrine BRASSEL, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) représentant 100% du capital social.

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à 1.300,-EUR

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2019:

- Madame Sandrine BRASSEL, Expert-Comptable demeurant professionnellement au 2, Place de Strasbourg à L-2562 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2019:

- Mr. Julien GUILLAUME, né le 3 juillet 1984 à Messancy et demeurant 27, La Croix, B-6747 Chatillon.

3. Le siège social de la Société est établi au 2, place de Strasbourg à L-2562 Luxembourg.

### *Déclaration*

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 février 2015. Relation GAC/2015/1299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015032040/318.

(150034937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

**EZ Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.240.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015032379/10.

(150035874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

**Fairfield 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 78.752,60.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.390.

Suite aux résolutions prises par les associés de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de Monsieur WELMAN Franciscus Willem Josephine Johannes, ayant son adresse professionnel 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société, à compter du 17 février 2015.

2. Nomination de Monsieur SCHOL Robert Jan, né le 1<sup>er</sup> août 1959 à Delft, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société, à compter du 17 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Jan Schol

Gérant A

Référence de publication: 2015032380/17.

(150035968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

**Finvus Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 193.189.

En date du 9 décembre 2014, FINVUS S.C.A. ayant son siège social au 10-12, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et enregistrée sous le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147753 a cédé 800.000 parts sociales ordinaires de la société Finvus Invest S.à r.l. à INVUS L.P. ayant son siège social à Church Street 2, Clarendon House, BM-HM 11 Hamilton, Bermuda.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Finvus Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015032383/14.

(150036549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

**First Commodity and Metal Trading Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.145.

Der Jahresabschluss vom 22. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015032384/10.

(150036313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.



**Focus Window Investors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 132.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.204.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 18 février 2015*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Focus Window Investors S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015032385/15.

(150035946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

**Forum TFI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 179.549.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte signé sous seing privé en date du 04 décembre 2014 que:

Mr Jan Bogdan PILCH, résidant au 23, ul. Skrzetuskiego, PL-30-441 Cracovie, a cédé les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales qu'il détenait dans la société FORUM TFI Investment Sàrl, à la société HUWI Ltd, société de droit chypriote avec siège social au 75, Prodromou, 1<sup>er</sup> étage, Bureau 101, 2063 Strovolos, Nicosie, Chypre, immatriculée au Department of Registrar of Companies sous le numéro HE 335437,

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

1) Pilch Investments, Société Civile .....	3.000 parts sociales
2) Huwi Ltd .....	<u>1.250 parts sociales</u>
TOTAL .....	4.250 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015032386/19.

(150035808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

**Park Luxco 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.288.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Park Luxco 3 S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.288, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-Les-Bains, dated 11 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 October 2014 under number 3140. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated 13 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3719 on 4 December 2014 (the "Company").

The Meeting is opened at noon and is chaired by Maître Philipp Metzschke, Avocat, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer, Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the "Board of the Meeting").



The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders of the Company (the "Shareholders") present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. As it appears from the attendance list, the three million one hundred thousand (3,100,000) shares, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two cents (EUR 0.02) so as to increase it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to an amount of thirty-one thousand euro and two cents (EUR 31,000.02) through the issuance of two (2) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each; and

2. Miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

#### *First Resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two cents (EUR 0.02) so as to increase it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to an amount of thirty-one thousand euro and two cents (EUR 31,000.02) through the issuance of two (2) new ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (each a "New Ordinary Share" and together the "New Ordinary Shares").

The meeting, with the consent of the General Partner, decides to admit to the subscription of all the New Ordinary Shares the Limited Shareholder Park Luxco 2 S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 24C, boulevard Royal, here represented by Me Philipp Metzschke, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies,

All the shares have been fully paid up by the subscriber through a contribution in kind consisting of the entire share capital of APCOA Parking Holdings GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung organised under the laws of the Federal Republic of Germany and registered with the local court of Stuttgart under HRB 726108, having a value equal to one hundred fifty-six million two hundred thousand euro (EUR 156,200,000) (the "Contribution").

Evidence of the value of the Contribution has been provided to the undersigned notary in form of a report of an independent auditor in accordance with articles 32-1 (5) and 26-1 (2) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, which conclusion is as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

The total amount of the Contribution will be allocated as follows: two cents (EUR 0,02) will be allocated to the share capital of the Company and one hundred fifty-six million one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-eight cents (EUR 156,199,999.98) to the share premium account of the Company.

#### *Second Resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 4.1 of the articles of association of the Company to henceforth read as follows:

" **4.1.** The Company's share capital is set at thirty-one thousand euros and two cents (EUR 31,000.02) represented by three million one hundred thousand two (3,100,002) shares consisting of three million one hundred thousand one (3,100,001) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each and one (1) management share (the "Management Share") having a par value of one cent (EUR 0.01).

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 8,500.-

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de Park Luxco 3 S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25C, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.288, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, en date du 11 septembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 octobre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3719, en date du 4 décembre 2014 (la «Société»).

L'Assemblée a été ouverte à midi et est présidée par Me Philippe Metzschke, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé Mme Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, comme secrétaire et scrutateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le «Bureau de l'Assemblée»).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare que:

I. Les associés de la Société (les «Associés») présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés, après avoir été signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte;

II. Il apparaît de la liste de présence que les trois millions cent mille (3.100.000) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour et dont les participants ont été préalablement informés;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital autorisé de la Société d'un montant de deux centimes d'euros (EUR 0.02) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à un montant de trente et un mille euros et deux centimes (EUR 31.000,02) par l'émission de deux (2) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune; et

2. Divers.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux centimes d'euros (EUR 0,02) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à trente et un mille euros et deux centimes (EUR 31.000,02) par l'émission de deux (2) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (chacune une «Nouvelle Action Ordinaire» et ensemble les «Nouvelles Actions Ordinaires»).

L'assemblée, avec le consentement de l'Associé Commandité, décide d'admettre à la souscription de toutes les Nouvelles Actions Ordinaires, l'Associé Commanditaire Park Luxco 2 S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg 24C, boulevard Royal, ici représentée par Me Philipp Metzschke, prénommé, en vertu d'une des procurations, dont mention ci-avant.

Toutes les actions ont été libérées entièrement par le souscripteur par un apport en nature consistant en l'ensemble du capital social de APCOA Parking Holdings GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung organisée selon les lois de la République Fédérale d'Allemagne et immatriculée à la local court of Stuttgart sous le numéro HRB 726108, ayant une valeur égale à cent cinquante-six millions deux cent mille euros (EUR 156.200.000) (l'«Apport»).

La preuve de la valeur de l'Apport a été fournie au notaire soussigné sous la forme d'un rapport d'un réviseur d'entreprise agréé conformément aux articles 32-1 (5) et 26-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, concluant en ces termes:

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.”

Le montant total de l'Apport sera alloué comme suit: deux centimes d'euros (EUR 0,02) seront alloués au capital social de la Société et cent cinquante-six millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (EUR 156.199.999,98) seront alloués au compte prime d'émission de la Société.

#### *Deuxième Résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 4.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ 4.1. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros et deux centimes (EUR 31.000,02) représentés par trois millions cent mille deux actions (3.100.002) actions, composées de trois millions cent mille un (3.100.001) actions

ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et par une (1) action de commandité (l'«Action du Commandité») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01)».

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 8.500,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande des parties comparantes le présent acte a été établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. METZSCHKE, S. KREUZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62989. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015031953/151.

(150035327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

**LNR UK CMBS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 89.170.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

SPT LNR HP UK LTD, a company existing under the laws of England and Wales, with registered office at 46-48, East Smithfield, Tower Bridge Business Centre, London E1W 1AW, United Kingdom and registered under number 8490754, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given on November 24<sup>th</sup> 2014.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

- That the limited liability company "LNR UK CMBS S.à.R.L." (the "Company"), with registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 89.170 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated September 11<sup>th</sup>, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1602 dated November 8<sup>th</sup>, 2002. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended lastly by an extraordinary general meeting that took place on August 12<sup>th</sup>, 2004 in front of Maître Anja HOLTZ, notary then residing in Wiltz, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1164 dated November 17<sup>th</sup>, 2004.

- That the issued share capital of the Company is set at one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, fully subscribed and paid-up.

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities

in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.
- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by C.A.S. Services S.A., with registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder.
- That the liquidation of the Company is done and finalised.
- That full discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates.
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française**

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

SPT LNR HP UK LTD, une société du Royaume-Uni, avec siège social au 411 Tower Bridge Business Centre, 46-48 East Smithfield, London E1W 1AW, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 8490754,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée le 24 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "LNR UK CMBS S.à.R.L." (la «Société»), ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.170, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1602 du 8 novembre 2002. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier par une assemblée générale extraordinaire qui a été tenue en date du 12 août 2004 devant Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1164 du 17 novembre 2004.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent vingt-cinq mille euros (125.000.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'associé unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par C.A.S. Services S.A., ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social au: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 décembre 2014. LAC/2014/58294. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015031886/110.

(150035300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

### **LONDON Piccadilly, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.597.

### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

IVG HAEK HoldCo, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 150.554 and with a share capital of EUR 1,884,500 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of LONDON Piccadilly, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 150.597, incorporated by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 December 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial") number 312 on 12 February 2010 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 25 April 2014 published in the Memorial number 1850 on 16 July 2014.

II.- That the 125 (one hundred twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the dissolution of the Company and subsequent opening of the liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder as liquidator of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company;
5. Approval of the transfer of any and all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder;
6. Approval of the closing of the liquidation of the Company;
7. Determination of the place of archiving of the corporate files of the Company;
8. Approval of certain powers; and
9. Miscellaneous.

### *First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow the latter to examine carefully each document.

### *Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves, in accordance with the Luxembourg law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, to declare the voluntary dissolution of the Company and to put the Company into liquidation (the "Liquidation").

### *Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves to appoint the Sole Shareholder, namely IVG HAEK HoldCo, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 150.554 and with a share capital of EUR 1,884,500, as sole liquidator of the Company.

### *Fourth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to grant a full and complete discharge, without any reservation or restriction, to the managers of the Company, namely Dr. Matthias Eder, Mr. Cyril Amos Schelling and Mrs. Irmgard Linker, for the exercise of their mandates as managers of the Company for the period as from 1 August 2014 until and including the date of these resolutions.

### *Fifth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to approve the transfer of any and all assets and liabilities of the Company to the Sole Shareholder, which shall be personally liable for any and all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; the Sole Shareholder also resolves to ensure and guarantee, after the Liquidation, that all known and unknown debts of the Company, including but not limited to any payments of invoices to be issued to the Company by any notary and/or any advisors shall be assumed and settled by the Sole Shareholder.

### *Sixth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to declare the Liquidation closed and the Company to have ceased to exist with effect as from the date hereof.

### *Seventh resolution:*

The Sole Shareholder resolves that the documents and books of the Company shall be kept during the 5 (five) years following the closing of the Liquidation at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Eighth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to grant any and all powers, individually and with full power of substitution and sub-delegation, to Dr. Matthias Eder, Mr. Cyril Amos Schelling and Mrs. Irmgard Linker in order to:

(i) sign, execute and deliver any document on behalf of the Company or the Sole Shareholder in order to instruct the payment of the invoices to be issued by notary Maître Francis Kessler in relation to this deed and/or any other notary and/or any advisors;

(ii) sign, execute and deliver any document on behalf of the Company or the Sole Shareholder relating to the transfer to the Sole Shareholder of all the remaining assets and liabilities of the Company; and



(iii) sign, execute and deliver any document required to proceed to the final formalities regarding the closing of the Liquidation and notably (a) the closing of any bank accounts of the Company, and (b) the preparation and filing of the last tax returns of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IVG HAEK Holdco, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.554 et avec un capital social de 1.884.500 EUR (l'“Associé Unique”),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée “ne varietur” par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de LONDON Piccadilly, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.597, constituée par acte notarié dressé par Maître Carlo Wersandt, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le “Mémorial”) numéro 312 le 12 février 2010 (la “Société”).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié dressé par le notaire instrumentaire le 25 avril 2014 publié au Mémorial numéro 1850 le 16 juillet 2014.

II.- Que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, ayant une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation de la dissolution de la Société et de l'ouverture subséquente de la liquidation de la Société;
3. Désignation de l'Associé Unique comme liquidateur de la Société;
4. Décharge des gérants de la Société;
5. Approbation du transfert de tous les droits et obligations de la Société à l'Associé Unique;
6. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société;
7. Désignation du lieu de dépôt et conservation des livres et documents sociaux de la Société;
8. Approbation de certains pouvoirs; et
9. Divers.

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir convocation préalable afférente à cette assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la utile a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.



*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide, conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, de déclarer la dissolution volontaire de la Société et de placer la Société en liquidation (la "Liquidation").

*Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide de nommer l'Associé Unique, à savoir IVG HAEK Holdco, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.554 et avec un capital social de 1.884.500 EUR, en tant que liquidateur unique de la Société.

*Quatrième résolution:*

L'Associé Unique décide d'accorder une décharge pleine et entière, sans réserve ou restriction, aux gérants de la Société, à savoir Dr. Matthias Eder, M. Cyril Amos Schelling et Mme Irmgard Linker, pour l'exercice de leurs mandats en tant que gérants de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> août 2014 jusqu'au jour des présentes résolutions inclus.

*Cinquième résolution:*

L'Associé Unique décide d'approuver le transfert de tous les droits et obligations de la Société à l'Associé Unique, lequel sera personnellement responsable de toutes les dettes et obligations de la Société, y compris celles inconnues à ce jour; l'Associé Unique décide également d'assurer et garantir, après la Liquidation, que toutes les dettes connues et inconnues de la Société, y inclus sans limitation tous paiements de factures à être émises à la Société par tout notaire et/ou tout conseil, seront prises en charge et réglées par l'Associé Unique.

*Sixième résolution:*

L'Associé Unique décide de déclarer la clôture de la Liquidation et la cessation de l'existence de la Société avec effet à la date des présentes.

*Septième résolution:*

L'Associé Unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés durant 5 (cinq) années suivant la clôture de la Liquidation au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Huitième résolution:*

L'Associé Unique décide de donner tous pouvoirs, individuellement, et avec plein pouvoir de substitution et sous-délégation, à Dr. Matthias Eder, M. Cyril Amos Schelling et Mme Irmgard Linker afin de:

(i) signer et remettre au nom de la Société ou de l'Associé Unique tout document relatif à l'instruction du paiement de la facture à émettre par le notaire Maître Francis relativement au présent acte ou du paiement de toutes factures à émettre par tout notaire et/ou conseil;

(ii) signer et remettre au nom de la Société ou de l'Associé Unique tout document relatif au transfert à l'Associé Unique de tous les droits et obligations existants de la Société; et

(iii) signer et remettre tout document nécessaire pour accomplir les dernières formalités requises relatives à la clôture de la Liquidation, et notamment (a) la clôture de tous comptes bancaires de la Société, et (b) la préparation et le dépôt des dernières déclarations fiscales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, le présent acte notarié a été établi à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, cette dernière a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015031888/190.

(150035479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

**Marathon Playa 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.518.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of February.

Before the undersigned, Me Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Marathon Playa 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Grand-duchy of Luxembourg having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.573, (The Sole Shareholder)

hereby represented by Ms. Messaouda Benbouzid, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to her, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to state that:

1. Marathon Playa 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.518, has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, on 4 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1416 page 67958 on 22 July 2006 (the "Company");

2. the capital of the Company was fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up;

3. the appearing party is the Sole Shareholder of the Company;

4. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

5. in its capacity as Sole Shareholder of the Company and, to the extent necessary, liquidator of the Company, and based on the interim accounts of the Company as at 6 February 2015 established by the Company's board of managers and hereby approved by the Company's Sole Shareholder, the appearing party declares that:

- all assets have been realised, that all assets have become the property of the Sole Shareholder;
- all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date;

6. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

7. full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates, except than in cases of gross negligence or wilful misconduct; and

8. the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

**Costs**

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le neuf février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

**A COMPARU:**

Marathon Playa 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et

des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.573, représentée par Maître Messaouda Benbouzid, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. Marathon Playa 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.518 a été constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 4 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1416 page 67958 le 22 juillet 2006 (le "Société") (L'Associé Unique);

2. le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, ayant été entièrement libérées;

3. la comparante est l'Associé Unique de la Société;

4. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. en sa capacité d'Associé Unique de la Société et, si nécessaire, en tant que liquidateur, et sur base des comptes intermédiaires de la Société en date du 6 février 2015 dressés par le conseil des gérants de la Société et approuvé par la présente par l'associé unique de la Société, la comparante déclare que:

- tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

6. en conséquence de ce qui précède, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

7. décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de négligence grave et de faute grave; et

8. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille deux cent euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Benbouzid, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4230. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015031899/96.

(150035302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---

#### **Clabe, Société Anonyme.**

Siège social: L-3710 Rumelange, 6, place Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.113.

L'an deux mille quinze, le six février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Clabe", ayant son siège social à L-3710 Rumelange, 6, place Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.113, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2769 du 30 novembre 2007

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Elargissement de l'objet social et modification afférente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, la construction, ainsi que la promotion, la gérance et la location d'immeubles ainsi que toutes opérations et activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-après.

La Société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

2.- Nominations statutaires.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution.*

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, la construction, ainsi que la promotion, la gérance et la location d'immeubles ainsi que toutes opérations et activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-après.

La Société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée constate que les mandats de l'Administrateur unique et du commissaire aux comptes sont venus à échéance, les confirme jusqu'à aujourd'hui, et reconduit les mêmes mandats jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 février 2015. Relation GAC/2015/1122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015031677/80.

(150035332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

---

### **Luxspace Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 9, rue Pierre Werner.

R.C.S. Luxembourg B 104.935.

Im Rahmen der 3. Ordentlichen Gesellschafterversammlung 2014 der LuxSpace Sarl mit Sitz in Betzdorf, Großherzogtum Luxemburg am 02. Dezember 2014 wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Beschlußfassung über die Bestellung der Mitglieder des Managementrates nach Artikel 14 des Gesellschaftsvertrages:

1. Zum Mitglied des Managementrates wird ernannt:

Dr. Thomas Görlach, geboren am 03.11.1958 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft in Im Reutersfeld 60, 54294 Trier. Die Ernennung erfolgt zum 01. Januar 2015 bis zur Gesellschafterversammlung 2017.

Beschlußfassung über die Übertragung von Befugnissen nach Artikel 18 des Gesellschaftsvertrages und die Vertretung der Gesellschaft nach Artikel 19 des Gesellschaftsvertrages:

2. Herr Jochen Harms, geboren am 10.01.1964 in Wilhelmshaven, wohnhaft in Philipp-Neufang-Strasse 18, 66123 Saarbrücken, wird mit Wirkung zum 01. Januar 2015 als Beauftragter zur täglichen Geschäftsführung (Gérant délégué à la gestion journalière) abberufen. Herr Jochen Harms bleibt Mitglied des Managementrates der Gesellschaft.

3. Anstelle von Herrn Jochen Harms wird mit Wirkung ab dem 01. Januar 2015 Herr Dr. Thomas Görlach als Beauftragter zur täglichen Geschäftsführung (Gérant délégué à la gestion journalière) ernannt, welcher sämtliche dem Managementrat in Artikel 17 des Gesellschaftsvertrages zugewiesenen Befugnisse im Zusammenhang mit der Wahrnehmung der täglichen Geschäfte wahrnimmt. Er hat eine obligatorische Mitzeichnungsbefugnis in allen Dingen, die sich auf den Gegenstand der Gesellschaft beziehen für den eine Niederlassungserlaubnis durch das Mittelstandsministerium, in Ansehung der Qualifikationen des hier Ernannten, zu erteilen ist. Im Übrigen gilt Art. 19 des Gesellschaftsvertrages.

Die Einschränkung der Zeichnungsbefugnisse des Beauftragten zur täglichen Geschäftsführung, die in der Gesellschafterversammlung am 11. April 2005 beschlossen, am 19. April 2005 mit der Referenz LSO-BD03719 eingereicht und im Memorial 40225 C - N 839 vom 3. September 2005 veröffentlicht wurde, wird aufgehoben.

Die Dauer der Ernennung von Dr. Thomas Görlach als Beauftragter zur täglichen Geschäftsführung (Gérant délégué à la gestion journalière) erfolgt bis zur Gesellschafterversammlung, die 2017 stattfinden wird.

Für gleichlautenden Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung.

Betzdorf, den 02.12.2014.

LuxSpace Sarl

Jochen Harms

Geschäftsführender des Managementrates / Gérant délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2015032574/35.

(150035717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

---